



## L'IEDOM fête le 7 janvier 2009 le cinquantième anniversaire de sa création

Au cours de ses cinquante années d'existence, l'IEDOM a su relever plusieurs défis d'importance :

- dans le domaine fiduciaire, l'harmonisation des signes monétaires avec le déploiement en 1975 du franc Banque de France, puis la mise en place en 2002 de l'euro ;
- dans le domaine des systèmes de paiement, d'importants progrès ont été réalisés sur le traitement des valeurs, l'échange physique des moyens de paiement au sein des chambres de compensation locales ayant fait place à une dématérialisation des flux qui, demain, sera gérée au niveau européen... ;
- au titre des missions de service public exercées pour le compte de l'Etat, la mise à disposition des usagers et de la communauté bancaire de facilités identiques à celles disponibles en métropole : ainsi, l'objectif d'exhaustivité des fichiers nationaux gérés par la Banque de France est atteint, la transmission des informations ayant été certes facilitée par les progrès des télécommunications ; de même pour le traitement des situations de surendettement des ménages, les agences de l'IEDOM rendent le même service que les succursales de la Banque de France ;
- au titre des services d'intérêt général, l'IEDOM a su s'imposer comme un observateur attentif, impartial et écouté de la conjoncture et du développement des économies ultramarines comme en attestent le nombre, la qualité et l'audience de ses publications.

Le cadre institutionnel de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer a lui aussi évolué : la création de l'Eurosystème a conforté l'IEDOM dans son rôle de banquier central délégué dont le capital d'expérience et la connaissance des réalités ultramarines sont reconnus. La traduction concrète de cette reconnaissance est donnée par l'ordonnance du 19 avril 2000 qui fait de l'IEDOM un établissement public autonome intégré à l'Eurosystème et étroitement associé à la Banque de France.

Différents événements sont prévus tout au long de l'année, en agences comme au siège de l'IEDOM.

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

### Le dispositif suivi de la crise par les Instituts d'émission

Dans le contexte de la crise financière, l'IEDOM et l'IEOM assurent un suivi de l'application des directives gouvernementales et des implications économiques dans les DCOM et les COM, à partir des informations quantitatives et qualitatives recueillies par les agences. Le dispositif d'accompagnement des entreprises, mis en œuvre dans le cadre du plan de financement de l'économie, est désormais opérationnel dans l'ensemble des géographies. Globalement, les établissements de crédit déclarent ne pas avoir de problème de liquidité et ne pas avoir modifié leur politique de crédit. Si aucune évolution sensible des crédits n'est observable dans les COM, on note un ralentissement du rythme de croissance des encours dans les DOM au cours du troisième trimestre 2008. Concernant les répercussions sur la sphère économique, le ralentissement de la conjoncture amorcé au début de l'année 2008 se poursuit au quatrième trimestre, avec notamment une baisse significative de l'activité dans les secteurs de la construction et du commerce automobile. Il est cependant difficile d'identifier, à ce stade, un éventuel impact de la crise financière, d'autant que d'autres facteurs sont à l'origine de ce ralentissement dans les différentes géographies (baisse de la commande publique, mouvements sociaux récents affectant l'activité de nombreux secteurs...).

### Plan de relance de l'outre-mer

M. Yves Jégo, secrétaire d'Etat en charge de l'outre-mer a annoncé le 9 décembre 2008 que le plan de relance de l'économie française s'appliquait également outre-mer, qui va disposer d'une enveloppe de 113 millions d'euros dans le fonds exceptionnel d'investissement. Les mesures de portée nationale s'appliqueront sans dispositions particulières dans les DOM (grands projets structurants, augmentation du fonds de compensation de la TVA soutenant les investissements des collectivités locales, soutien aux PME, augmentation des garanties portant sur les financements assurée par l'Agence française de développement (AFD), révision de la politique des marchés publics...).

### 10<sup>e</sup> anniversaire de l'euro

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la monnaie unique a fêté son dixième anniversaire, qui a aussi été marqué par l'entrée de la Slovaquie dans la zone euro comme 16<sup>e</sup> membre. A cette occasion, les pays de la zone euro émettront en janvier une pièce commémorative de 2 euros.

### Actualités bancaires

#### 1 - Banalisation du livret A

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, toutes les banques peuvent distribuer dans leurs réseaux le livret A. Pour limiter les risques de multidétention et de fraude, les épargnants devront signer une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils ne possèdent pas de livret A ou bleu avant d'en ouvrir un. Les banques sont tenues de vérifier l'exactitude des informations transmises par leurs clients. La Banque Postale conserve le rôle qu'elle joue en matière d'accessibilité bancaire au travers du livret A. Les textes réglementaires ont été publiés au J.O du 5 décembre 2008.

#### 2 - Droit au compte

La charte d'accessibilité pour renforcer l'effectivité du droit au compte adoptée par l'AFECEI (Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) et homologué par un arrêté du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi est entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### La gestion du surendettement

Les secrétariats des commissions de surendettement des DOM utilisent depuis le 2 janvier 2009 l'application nationale SUREN 2 pour l'instruction des dossiers de surendettement. Cet outil allie sécurité et confort des traitements avec notamment une alimentation automatique des inscriptions au FICP (Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers). Il est également conçu pour réaliser des économies de papier en favorisant le plus souvent possible la transmission des courriers par voie électronique. A moyen terme, il intégrera un outil d'aide à la décision qui guidera les gestionnaires dans l'élaboration des solutions.

# ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

## Indicateurs de vulnérabilité des ménages

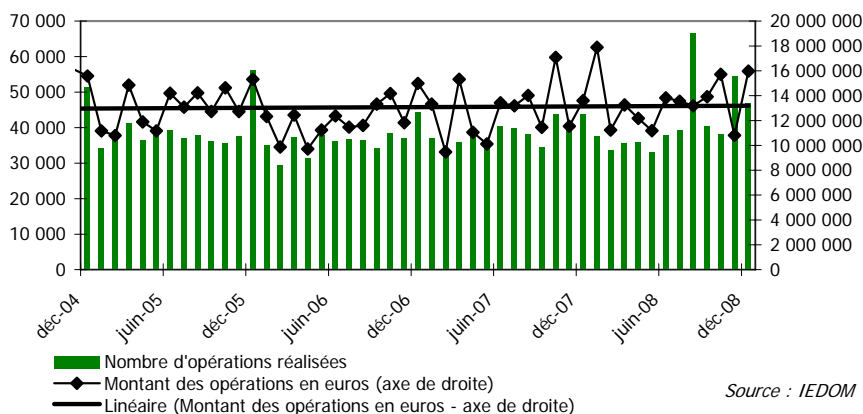
En décembre 2008, le Fichier central des chèques (FCC) de la Banque de France a enregistré 7 incidents de paiement sur chèques, contre 67 en novembre. Sur 2008, 224 incidents ont été recensés, en progression de 56,6 % en glissement annuel. Par ailleurs, aucun retrait de carte bancaire n'a été enregistré en décembre, portant le cumul annuel à 35 décisions de retrait, contre 39 à la même époque en 2007. Enfin, l'archipel comptait 38 personnes physiques en interdiction bancaire, en repli de 9,5 % par rapport à décembre 2007.

## Surendettement

Aucune déclaration de surendettement n'a été déposée auprès de la commission d'examen des situations de surendettement de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2008. En 2007, seuls 3 dossiers ont été enregistrés (contre 5 en 2006). Pour mémoire, le premier dossier de surendettement date de mars 2002. Depuis l'origine, quelque 33 dossiers ont été soumis à la commission.

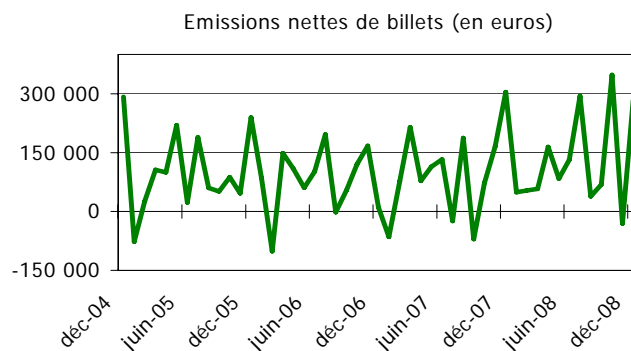
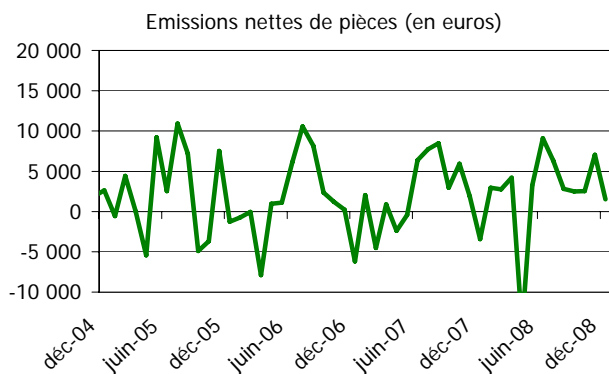
## Progression de la valeur des opérations de compensation au 4<sup>ème</sup> trimestre

Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008, la valeur des opérations de compensation (42 496 932 euros) a progressé de 4,5 % par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre alors que le nombre d'opérations réalisées (139 870) est en repli de 4,4 %. En volume, ces opérations concernent les chèques à 93,34 %, les virements à 6,62 % et les traites à 0,04 %. En glissement annuel, l'activité s'inscrit en hausse de 0,64 % en valeur et de 10,23 % en volume. Sur l'année 2008, 500 012 opérations de compensation ont été réalisées (contre 457 432 en 2007 et 434 788 en 2006) pour un montant global de 162,7 M€ (153,6 M€ en 2007 et 145,3 M€ en 2006), soit une progression sur un an de 9,3 % en volume et de 6 % en valeur. En volume, ces opérations concernent les chèques à 74 %, les virements à 25 % et les traites à 1 %).



## Circulation fiduciaire

Fin décembre 2008, les émissions nettes cumulées de billets (pré-alimentation de décembre 2001 comprise) s'élevaient à 10,716 millions d'euros (pour un volume de 293 463 billets), en progression de 16,6 % sur un an. Pour leur part, les émissions nettes cumulées de pièces (pré-alimentation comprise) s'établissaient à 0,380 million d'euros (pour un volume de 2,068 millions de pièces), en progression de 8,8 % en glissement annuel.



# BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

## Application à Saint-Pierre-et-Miquelon de règlements de la Banque Centrale Européenne

En vertu des dispositions de l'article 711-15 du code monétaire et financier, le Gouverneur de la Banque de France a, par décision du 16/12/2008 publiée au JORF, rendu applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon, le règlement (CE) n°1053/2008 de la BCE du 23/10/2008 (BCE/2008/11) d'une part, et d'autre part, la décision (CE) n°2008/874 de la BCE du 14/11/2008 (BCE/2008/15) concernant l'application du règlement BCE/2008/11 du 23/10/2008 contenant des modifications temporaires aux règles applicables à l'éligibilité des garanties. Ces textes sont consultables par toute personne auprès de l'agence de l'IEDOM à Saint-Pierre-et-Miquelon.

## Budget Primitif 2009 de la commune de Saint-Pierre

Le Budget Primitif 2009 voté de la ville de Saint-Pierre s'élève à 8,09 millions d'euros pour la section de fonctionnement et à 0,772 million d'euros pour la section d'investissement. Concernant les dépenses, les charges de personnel demeurent importantes (près de 59 % du budget de fonctionnement), suivies des charges à caractère général (environ 21 % du budget de fonctionnement). S'agissant des recettes, les impôts et taxes représentent près de 81 % du budget de fonctionnement.

## Arrivée du nouveau Trésorier-Payeur Général de Saint-Pierre-et-Miquelon

Monsieur Jean-François Nicol, précédemment Receveur des Finances à Sarreguemines (Moselle), est arrivé dans l'archipel le 3 janvier 2009 pour y prendre des fonctions de trésorier-payeur général en remplacement de M. Jean-Luc Dumay, nommé TPG du Cantal.

## Inauguration du nouveau barrage du Goéland

Après un an et demi de travaux de réhabilitation, le barrage du Goéland a été réceptionné le 18 décembre par la Sodépar, maître d'ouvrage pour le compte de la Collectivité Territoriale. Le coût total de ce barrage est de 5,55 millions d'euros financés à 59 % par l'Union européenne, à 28 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et à 13 % sur fonds propres du Conseil Territorial. Un mandat de gestion a été signé avec la commune de Saint-Pierre, utilisateur de la ressource d'eau potable.

## Avis de publicité préalable pour la desserte maritime internationale en fret de Saint-Pierre-et-Miquelon

Le 16 décembre, la préfecture de l'archipel a publié un avis de publicité préalable à l'attribution de la délégation de service public pour la desserte maritime internationale en fret. Cet avis précise notamment les caractéristiques principales de la délégation (missions confiées au délégataire, rémunération du délégataire, lieu d'exécution et durée de la délégation), les conditions de participation (situation juridique, capacité économique, financière et technique du candidat) et les critères de sélection des candidatures.

## Etude pour l'établissement d'un profil communautaire de Saint-Pierre-et-Miquelon

Conscient du manque de visibilité de l'archipel - frein au développement de ses relations économiques et commerciales avec les provinces canadiennes -, le Conseil territorial, la préfecture et la Sodépar ont lancé, fin novembre, une étude pour établir le profil communautaire de Saint-Pierre-et-Miquelon. Confiée au cabinet canadien PRA, cette étude devra notamment mettre en évidence le potentiel existant localement (infrastructures portuaires et aéroportuaires, logements, communications, système institutionnel, ressources humaines disponibles, etc.) en vue de mieux l'exploiter dans le cadre d'une stratégie de développement socio-économique et de favoriser les échanges au niveau régional. Les résultats de cette étude seront connus en mars 2009.

## Attribution d'une indemnité saisonnière aux marins pêcheurs artisans de l'archipel

Par délibération du 3 octobre, le Conseil territorial a attribué aux marins pêcheurs artisans de l'archipel une indemnité saisonnière pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 avril 2009. Son montant mensuel est fixé à 808 € pour les marins pensionnés et à 1 006 € pour les marins actifs. Son versement est conditionné au nombre de jours en mer, à l'éventualité d'un travail et de ressources complémentaires, et au revenu annuel net déclaré.

## Baisse des tarifs du fioul domestique et du gazole

L'arrêté préfectoral n°830 du 19 décembre 2008 fixe les prix de vente maxima des produits pétroliers dans l'archipel. Ils suivent la tendance baissière des cours mondiaux observée depuis quelques mois. Le tarif du fioul domestique et du gazole livrés par camion citerne se contracte respectivement de 22,06 % (à 0,53 €/l) et de 19,74 % (à 0,61 €/l). Le gazole pris à la pompe, l'essence ordinaire et l'essence extra sont également en repli, respectivement de 18,52 % (à 0,66 €/l), de 8,55 % (à 1,07 €/l) et de 8,33 % (à 1,10 €/l).

## Evolution du dollar canadien

Le cours moyen du dollar canadien par rapport à l'euro était en repli de 2,84 % entre septembre (à 0,6578 €) et octobre (à 0,6391 €), puis en hausse de 0,88 % en novembre (à 0,6448 €). Le mois de décembre enregistre un recul de 6,57 % (à 0,6024 €). Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008, le cours moyen du dollar canadien est en repli de 1,66 % par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre. Sur un an, à fin décembre 2008, la contraction est de 11,93 %.



Source : banque-france.fr

## LES INDICATEURS DE REFERENCE

		Données brutes	Δ % trimestre précédent	Glissement annuel
<b>Prix</b> (Source : Préfecture)	Prix à la <b>consommation</b> (hors tabac) – 3 <sup>ème</sup> trimestre 2008 (Indice base 100 : décembre 2007)	105,40	+ 1,06 %	+ 7,31 % <i>par rapport à septembre 2007</i>
<b>Emploi</b> (Source : DTEFP)	<b>Nombre de demandeurs d'emploi (catégorie 1)</b> Septembre 2008 :	150	4,9 %	- 25,0 %
	<b>Nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois indemnisés</b> Septembre 2008 :	122	9,9 %	1,7 %
<b>RMI</b> (Source : CAF)	Nombre de <b>bénéficiaires</b> - fin novembre 2008 :	28	- 6,7 %	-3,4 %
	Cumul 2008 des <b>prestations nettes versées</b> (milliers d'euros)	154 942,5	-	+ 15,4 %
<b>Commerce extérieur</b> (Source : Douanes)	<b>Importations</b> (milliers d'euros) Octobre 2008 :	3 003	- 10,4 %	- 55,8 %
	Cumul annuel :	40 180	-	- 16,0 %
	<b>Exportations</b> (milliers d'euros) Octobre 2008 :	434	-	15,7 %
	Cumul annuel :	5 815	-	- 2,9 %
	<b>Déficit commercial</b> (milliers d'euros) Octobre 2008 :	2 569	- 23,4 %	- 59,9 %
	Cumul annuel	34 365	-	- 17,8 %

## LES SECTEURS D'ACTIVITE

		Données brutes	Δ % trimestre précédent	Glissement annuel
<b>Pêche industrielle</b> (Source : Affaires maritimes)	<b>Débarquements</b> (en tonnes) Début de campagne 2008/2009 : début octobre 2008	-	-	-
<b>Pêche artisanale</b> (Source : Affaires maritimes)	<b>Débarquements</b> (en tonnes) Cumul à fin novembre 2008	1 280	-	- 21,1 %
<b>Trafic aéroportuaire</b> Aéroport de Saint-Pierre (Source : Aviation civile)	<b>Nombre de passagers</b> (arrivées + départs) Novembre 2008 :	2 393	- 26,6 %	- 4,4 %
	Cumul annuel :	27 552	-	0,2 %
	<b>Mouvements d'avions</b> Novembre 2008 :	180	- 3,2 %	- 38,6 %
	Cumul annuel :	2 313	-	- 9,9 %
	<b>Fret et envois postaux</b> (en tonnes) Novembre 2008 :	15,912	78,9 %	- 5,9 %
	Cumul annuel :	171,846	-	+ 6,0 %
<b>Trafic portuaire</b> Port de Saint-Pierre (Source : Capitainerie du Port)	<b>Mouvements de navires</b> Octobre 2008 :	72	-	+ 18,0 %
	Cumul annuel :	835	-	+ 5,3 %
	<b>Fret</b> (en tonnes) Octobre 2008	1 384	-	- 81,2 %
	Cumul annuel :	13 301	-	- 44,4 %

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux de soumission minimal des opérations principales de refinancement	2,50%	10/12/2008
Taux de la facilité de prêt marginal	3,00%	10/12/2008
Taux de la facilité de dépôt	2,00%	10/12/2008

### Taux d'intérêt légal

### Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/08)

ANNEE	2008	3,99%	JO du 23/02/08	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2007	2,95%	JO du 21/02/07	4,00%	4,00%	4,50%	2,50%	2,75%

\* hors prime d'Etat

### Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

### TIBEUR (décembre 2008)

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
4,2680%	3,8125%	3,1616%	2,4511%	2,9590%	3,2570%	3,3300%	3,4180%

### Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

### Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

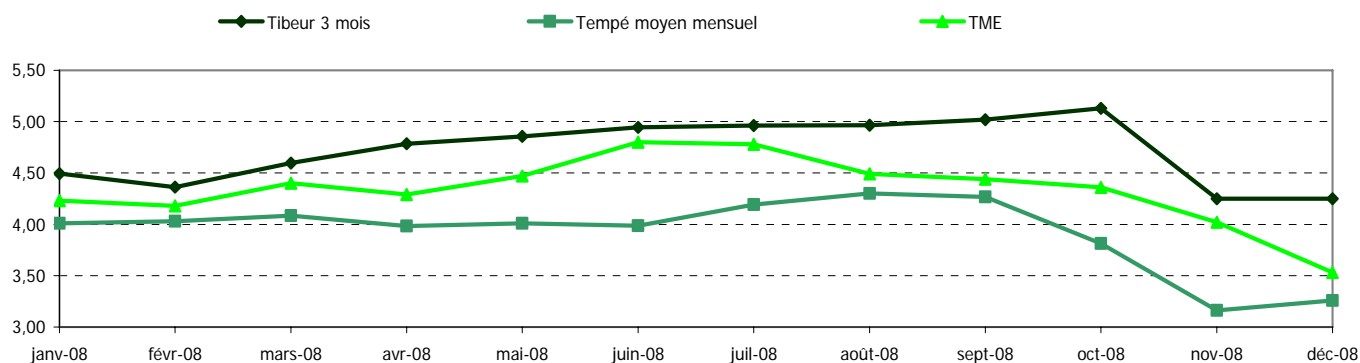
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
4,44%	4,36%	4,02%	3,53%	4,64%	4,56%	4,22%	3,73%

## Taux de l'usure (applicable à partir du premier trimestre 2009)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises	Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>			
Prêts à taux fixe	7,80%		
Prêts à taux variable	7,80%		
Prêts relais	7,72%		
<b>Autres prêts</b>			
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,32%		
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires	21,11%	Découverts en compte (1)	14,55%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €	9,92%		

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

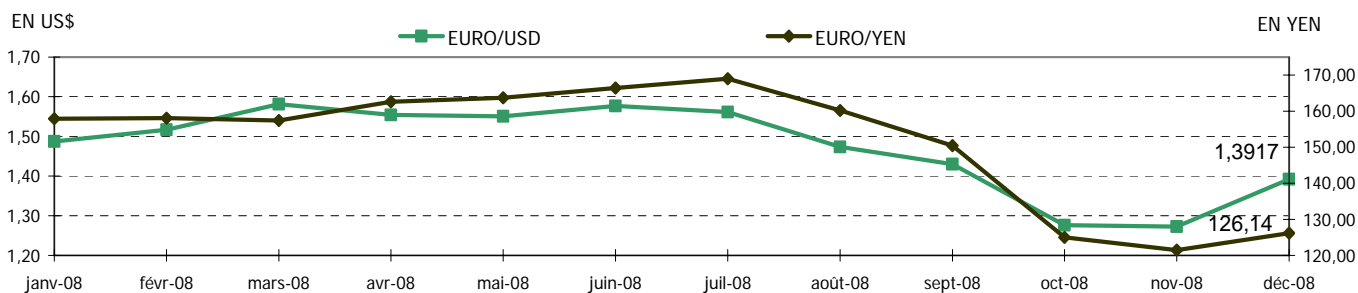
## Taux des marchés monétaires et obligataires



## Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3917	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,0667	EURO/SRD (Surinam)	3,84151
EURO/JPY (Japon)	126,1400	EURO/BWP (Botswana)	10,57990	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,52246
EURO/CAD (Canada)	1,6998	EURO/SCR (Seychelles)	23,2551	EURO/DOP (Rép. Dom.)	49,8504
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,95250	EURO/MUR (Maurice)	44,7436	EURO/BBD (La Barbade)	2,8184
EURO/SGD (Singapour)	2,0040	EURO/BRL (Brésil)	3,2436	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,85949
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,7858	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,02618	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2635,29	EURO/XCD (Dominique)	3,74847	EURO/FC (Comores)	491,96775

## Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



## Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK